

ANALYSE URINAIRE

Méthadone

- **Première analyse urinaire (obligation légale)** : vérifier la réalité d'une consommation récente d'opiacés et l'absence de prise de méthadone
- Suivi du traitement : analyse urinaire (méthadone, opiacés naturels et/ou de synthèse, cocaïne, ...), 1 à 2 fois par semaine pendant les 3 premiers mois de prescription, puis des analyses urinaires ultérieures peuvent être effectuées au cas par cas pour vérifier le respect du protocole par le patient et mesurer l'efficacité du traitement sur la prise d'opiacés illicites ou d'autres stupéfiants.

Buprénorphine

Le **contrôle** n'est pas une obligation en phase d'initialisation mais il est très **recommandé** par l'Agence Nationale de Santé et du Médicament (ANSM) pour vérifier la réalité d'une consommation récente d'opiacés. Les rythmes des contrôles ultérieurs seront adaptés à chaque cas. Dans le cadre du parcours, des tests de suivi sont disponibles au réseau.

AVANTAGES ET INCONVENIENTS

AVANTAGES

Méthadone

Moindre mésusage
(galénique empêchant le détournement de la voie d'administration)

Buprénorphine

Moindre risque d'interactions

INCONVENIENTS

Méthadone

- Variations interindividuelles importantes
- **Décès par surdose, intoxication accidentelle chez l'enfant (ne pas déconditionner les gélules ni ouvrir les flacons à l'avance)**

- Saccharose dans le sirop (diabétiques)
- Effets indésirables : prise de poids, hypersudation, troubles du rythme cardiaque

Buprénorphine

- Mésusage fréquent (injection IV, sniff) avec des risques infectieux et vasculaires
- Décès par potentialisation si buprénorphine et benzodiazépines, notamment chez les injecteurs et sniffeurs de buprénorphine

DEPLACEMENTS A L'ETRANGER

Dans l'espace Schengen (pour séjour ≤ 30 jours)

Autorisation de transport, sollicitée par le patient à l'ARS (délégation territoriale) de la région d'exercice du prescripteur et délivrée sur la base de l'original de la prescription. Cette prescription devra respecter les durées maximales de prescription prévues par la réglementation (14 ou 28 jours)

Hors de l'espace Schengen ou pour séjour > 30 jours dans l'espace Schengen

Contactez l'ANSM, Unité Réglementaire Stupéfiants et Psychotropes qui délivre les autorisations (prévoir 10 jours de délai)

Intéraction médicamenteuse

Pour plus d'informations sur les interactions Cf Vidal

BUPRENORPHINE

Principales contre-indications et interactions

Contre-indications

- **Méthadone et analgésiques morphiniques de palier III** (Skenan®, Moscontin®, Durogésic®, ...) : blocage compétitif des récepteurs, risque de syndrome de sevrage ou de diminution de l'effet antalgique en cas d'ajout de buprénorphine

Associations déconseillées

- **Antagoniste morphinique** (Revia®) : risque de syndrome de sevrage
- **Analgésiques morphiniques de palier II** (Codoliprane®, Klipal®, ...) : diminution de l'antalgique et majoration du risque de dépression respiratoire

Associations à prendre en compte

- **Benzodiazépines et apparentés** : risque de décès par dépression respiratoire d'origine centrale pouvant être fatale

METHADONE

Principales Contre-indications et interactions

Contre-indications

- Traitement par **agoniste/antagoniste morphinique** (pentazocine, buprénorphine, nalbuphine) par blocage compétitif des récepteurs et risque de syndrome de sevrage
- **Antagoniste morphinique** (Revia®) : risque de syndrome de sevrage

Associations déconseillées

- Médicaments susceptibles de donner des **torsades de pointes**



Addictions

un professionnel
près de chez vous !

Structures régionales

Réseau de santé AddictLim (Limoges) :
05-55-05-99-00

Pôle d'Addictologie du Limousin (Limoges) : 05-55-43-11-56

Association Bobillot (Limoges) : 05-55-43-11-87

Structures départementales

Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en
Addictologie (CSAPA)

CSAPA drogues illicites (Brive) : 05-55-17-70-12

CSAPA Creuséadd (Guéret) : 05-55-51-01-68

CSAPA Bobillot (Limoges) : 05-55-43-11-87



Addictlim

26 avenue des courrières,
87 170 Isle
05 55 05 99 00
addictlim@gmail.com

Fiche professionnelle n°1

Rappels
de prescription et délivrance

Les médicaments de substitution aux opiacés

Subutex® et Buprénorphine Haut Dosage Générique,
Méthadone® sirop et gélule
Suboxone®

La prise en charge des **patients dépendants aux opiacés** nécessite une **évaluation et un suivi pluridisciplinaire**

Le **réseau AddictLim** vous propose de vous **accompagner** dans la **structuration du parcours de santé** de vos patients.

Médicaments de substitution aux opiacés

Indication : traitement de substitution de la pharmacodépendance majeure aux opiacés, dans le cadre d'une prise en charge médicale, sociale et psychologique

Réseau AddictLim : lien entre les différents professionnels (médecin, pharmacien, spécialiste, assistant(e) social(e), psychologue, infirmier, éducateur, sage-femme, ...)

Subutex® LISTE I assimilé aux stupéfiants Buprénorphine Haut Dosage et génériques

Subutex® : 0,4 mg, 2mg, 8mg
Génériques : 0,4 mg, 1mg, 2mg, 4mg, 6mg, 8mg
Boîte de 7 comprimés

PRESCRIPTION

- Primo-prescription et renouvellement de la prescription par tout médecin
- Ordonnance sécurisée, non renouvelable d'une durée maximale de 28 jours, portant le nom de la pharmacie choisie en accord avec le patient
- Privilégiée la prescription quotidienne en début de traitement
- Dosage et posologie en toutes lettres

DELIVRANCE

- En début de traitement, délivrance quotidienne et prise sur place à la pharmacie d'officine recommandées
- Modalités de prise : 1 prise par jour, dissolution en 5 à 10 minutes par voie sublinguale, rincer la bouche avant la prise et ne pas avaler la salive (diminution de l'effet)

MODELE D'ORDONNANCE BUPRENORPHINE

Docteur ZIG
Médecine générale
80 Rue Brasserie
87 000 Limoges
N°RPPS

Le 20 mai 2011

Monsieur Gérard Martin
25 ans

1) Buprénorphine haut dosage⁽¹⁾
ou Subutex (non substituable)

à douze milligrammes par jour,
soit un comprimé à huit milligrammes et deux comprimés à deux milligrammes,

à prendre en une seule prise le matin, en sublingual strict

Dispensation pour la période du vendredi 20 mai 2011 au jeudi 16 juin 2011
Délivrance par périodes de 7 jours

=> Indication de complément d'ordonnance⁽²⁾

SIGNATURE Tampon

Exemples de modalités de délivrance⁽³⁾ :

- ✓ délivrance le jeudi la veille pour le lendemain
- ✓ délivrance quotidienne avec prise devant le pharmacien
- ✓ délivrance quotidienne la veille pour le lendemain
- ✓ délivrance bihebdomadaire
- ✓ délivrance exceptionnelle en une seule fois (prévenir la pharmacie)

Ordonnance sécurisée Obligatoire
Préciser si ALD 30

1

(1) Posologie (en 1 prise)
- initiale : 2 à 4 mg/j
- stabilisation moyenne : 8 à 16 mg/j

Dosage maximal : 16 mg/j

(2) Il est important de noter « en complément de l'ordonnance précédente du ... »

(3) Rappel : la délivrance des stupéfiants et assimilés est fractionnée par périodes de 7 jours sauf mention expresse

Méthadone® sirop STUPEFIANT

Méthadone® sirop : 5mg, 10mg, 20mg, 40mg, 60mg
Flacon unidose

PRESCRIPTION

- Primo-prescription par médecin exerçant en CSAPA, médecin exerçant dans les services hospitaliers spécialisés dans la prise en charge des toxicomanes ou médecin exerçant en établissement de santé (sauf service d'urgence)
- Relais ou renouvellement de prescription : après stabilisation, un relais en ville peut être fait. Le prescripteur initial mentionne sur l'ordonnance le nom du médecin de ville choisi en accord avec le patient (« médecin relais ») et le nom de la pharmacie ou du pharmacien qui assurera la délivrance. Le pharmacien choisi doit être contacté par le médecin de ville
- Ordonnance sécurisée, non renouvelable, d'une durée maximale de 14 jours
- Dosage et posologie en toutes lettres

DELIVRANCE

- En début de traitement, délivrance quotidienne par l'établissement de santé ou le CSAPA
- Après stabilisation, délivrance en pharmacie d'officine sur **présentation des 2 ordonnances** : ordonnance du CSAPA et ordonnance du « médecin relais »
- Délivrance quotidienne et prise sur place à la pharmacie recommandées

SPECIFICITES DE LA ...

La méthadone® gélule STUPEFIANT

Chlorhydrate de méthadone : 1mg, 5mg, 10mg, 20mg, 40mg

PRESCRIPTION ET DELIVRANCE

1. **Pas de primo-prescription** : la forme gélule n'est pas destinée à la mise en place d'un traitement par méthadone

2. **Toujours en relais d'un traitement stabilisé par méthadone sirop depuis 1 an au moins**. En cas d'usage détourné de la gélule par un patient (tentative d'injection, sniff, usage illicite), revenir obligatoirement à une prescription de méthadone sirop. **La première prescription de la gélule de méthadone sera faite par un médecin exerçant en CSAPA ou dans les services hospitaliers spécialisés dans la prise en charge des toxicomanes**

> **Les points 3 4 5 6 7 sont identiques à la méthadone sirop**

Etablissement d'un protocole de soins entre le patient, le médecin de ville et le médecin conseil de l'Assurance Maladie

MODELE D'ORDONNANCE METHADONE® SIROP

Docteur TRUC
Médecine générale
rue Machin
87 000 Limoges
N°RPPS

Le 20 mai 2011

Melle Sophie Leprieur
28 ans

Chlorhydrate de méthadone
soixante-quinze milligrammes par jour

Soit un flacon à soixante milligrammes, un flacon à dix milligrammes et un flacon à cinq milligrammes en une seule prise le matin.

Dispensation pour la période du vendredi 2/4/2011 au jeudi 15/4/2011

Pharmacie e la Croix verte de Limoges

Signature Tampon

Posologie moyenne de stabilisation : 60 à 100 mg/j

Exemples de modalités de délivrance :

- ✓ délivrance le jeudi la veille pour le lendemain
- ✓ délivrance quotidienne avec prise devant le pharmacien
- ✓ délivrance quotidienne la veille pour le lendemain
- ✓ délivrance bihebdomadaire
- ✓ délivrance quotidienne sauf vendredi délivrer samedi dimanche lundi
- ✓ délivrance exceptionnelle pour quatorze jours

Ordonnance sécurisée obligatoire
Préciser si ALD 30

SPECIFICITES DE LA ...

La SUBOXONE® LISTE I assimilé aux stupéfiants

buprénorphine/naloxone : 2mg/0,5mg et 8mg/2mg

PRESCRIPTION ET DELIVRANCE

Les modalités de délivrance **a b c d** et de prescription **e f** sont identiques aux Subutex® et Génériques

Les différences avec le Subutex® et Génériques

- > **Goût citron** pour une meilleure observance
- > Augmentation de la posologie maximale de buprénorphine à **24mg/jour** (contre 16 mg/jour pour le SUBUTEX et Génériques)
- > L'ajout de **naloxone** est une composante destinée à empêcher le mauvais usage du produit par voie intraveineuse

RAPPEL Stupéfiants : Délivrance fractionnée par périodes de 7 jours sauf mention expresse du prescripteur « délivrance en une seule fois ». Chevauchement interdit sauf mention expresse du prescripteur sur l'ordonnance.

Pour la méthadone, au-delà de 3 jours suivant la date de rédaction de l'ordonnance, seul le reste de la fraction restant à couvrir au moment de la présentation de l'ordonnance peut être délivré.